

Extrait du registre des délibérations
de la commune de Saint-Pierre-le-Mouëtier
Séance du 04/12/2008

L'an 2008 et le 4 Décembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M. CLOSTRE François, Maire Etaient présents : M. CLOSTRE François, Maire, Mme VAYSSIER Monique, M. BOUTONNET Christian, Mme PERRAUDIN Alice,

M. BILLARD Pierre, Mme LIVROZET Martine, M. BEBEN Bertrand, M. THEVENET Jacques, M. THEVENET Xavier, M. SAULUT Bernard, M. BLAISE Jean-Yves, Mme MONNERY Martine, M. AUFEVRE Adrien, M. MENEZ Didier, M. DETAIN Michel, Mme COLODIEGE Chantal,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DRU Béatrice, à Mme VAYSSIER Monique, Mme BEGUIGNOT Claude, à M. CLOSTRE François, Mme BOILARD Valérie, à M. BOUTONNET Christian,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 16

Date de la convocation : Mardi 25 Novembre 2008

SOMMAIRE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE GENDARMERIE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PROJET D'ACQUISITION DE L'ACTUELLE GENDARMERIE AVENUE DU 8 MAI : APPROBATION DU PROJET ET ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT

CREATION D'UNE PISTE PIETONNIERE ENTRE MARCIGNY ET LE CENTRE BOURG : RECOURS A UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

EXTENSION DU CIMETIERE : RECOURS A L'EMPRUNT

CREATION D'UNE PISTE PIETONNIERE ENTRE MARCIGNY ET LE CENTRE BOURG : RECOURS A L'EMPRUNT

CCNB : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS - OPERATION VOIRIE 2007

CCNB : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS - OPERATION MAITRISE D'OEUVRE PARAIZE

HONORAIRES ASSISTANCE-CONSEIL : BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE 2008.1

AMENAGEMENT CANTINE DU BOURG : BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N° 2008.2

MOBILIER CANTINE DU BOURG : VIREMENT DE CREDITS N° 2008.1

CCNB : FONDS DE CONCOURS - TRAVAUX DE VOIRIE : DECISION MODIFICATIVE N° 2008.3

REGIME DES PROVISIONS : AUGMENTATION DU RISQUE

REGIME DES PROVISIONS - BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 2008.4

LIAISON PIETONNE DE MARCIGNY AU CENTRE-BOURG : DECISION MODIFICATIVE N° 2008.5

BUDGET ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE

SYCTOM : RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

GIP E-BOURGOGNE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS COMMUNAUX

ELECTION D'UN QUATRIEME ADJOINT

COMMISSION MUNICIPALE "ADMINISTRATION GENERALE" : MODIFICATION DE LA COMPOSITION COMMISSION MUNICIPALE

"DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INTERCOMMUNALITE" : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Projet de construction d'une unité de gendarmerie : actualisation du plan de financement (19 votants 19 pour) C.L. du 16.12.2008

S'agissant du projet de construction d'une unité de gendarmerie, M. le Maire souhaite faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier et notamment sur le montant des subventions pour lesquelles une notification ou un accord de principe ont été donnés, modifiant ainsi le plan de financement initial adopté le 11 avril 2008 par le conseil municipal.

Il présente à cette fin le nouveau plan de financement ci-annexé.

Le Ministère de la Défense doit définitivement statuer sur le montant de sa participation financière, valider l'Avant Projet Sommaire puis l'Avant Projet Définitif avant tout lancement de procédures d'appel d'offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau plan de financement et autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches pour permettre la poursuite de cette opération.

PREVISIONNEL DES DEPENSES HORS TAXES

	<i>Quantité estimée</i>	<i>DEPENSES EN € HT</i>
1. CONSTRUCTION		
logements	768,00 m²	910 000,00 €
locaux divers	159,00 m²	
locaux de service	159,00 m²	508 000,00 €
locaux techniques	74,50 m²	
2.VRD		123 000,00 €
Aménagements extérieurs (parking,voiries,cours,VRD, etc.)	1 824,58 m²	
gazon, plantations	2 514,93 m²	
clôtures , portails	872,00 ml	
Divers	3,00%	46 230,00 €
groupe électrogène		
TOTAL TRAVAUX		1 587 230,00 €
3. HONORAIRES		
Maîtrise d'œuvre	11,00%	127 132,50 €
Bureau Contrôle Technique	1,30%	15 410,00 €
SPS	0,90%	4 623,00 €
Imprévis et divers (Géomètre Huissier,Concessionnaires,Aléas,etc.)	4,00%	2 943,31 €
Études de sol		4 000,00 €
TOTAL HONORAIRES		154 108,81 €
4. MANDATAIRE		
Maîtrise d'ouvrage délégué	3,20%	55 782,08 €
TOTAL MANDATAIRE		55 782,08 €
5. DIVERS		
Révisions de prix sur travaux et honoraires MOE	5,00%	86 719,78
Divers publicités	0,50%	8 706,69
Assurance dommage ouvrage	1,30%	22 637,40
TOTAL DIVERS		118 063,87 €
TOTAL DEPENSES HT		1 915 184,76 €
MONTANT TVA NON RECUPERABLE		375 376,21 €
TOTAL DEPENSES TTC		2 290 560,98 €

PREVISIONNEL DES RECETTES HORS TAXES

Désignation		MONTANT SUBVENTION EN € HT
SUBVENTIONS	1. CONSTRUCTION	
MINISTERE DE LA DEFENSE		
DGGN : 8,25 UL x 180 300,00 € soit 1 487 475 € X 18 %	8 logements + 2 GAV	267 745,50 €
CONSEIL GENERAL		
Investissement (20,235 % x 440 387,50 € + 8 UL x 8 250 €)		155 112,50 €
ETAT		
Dotation de Développement Rural (34,06 % de 440 387,50*)	locaux de service	150 000,00 €
* Quote-part locaux techniques minorée des loyers perçus sur une durée d'amortissement de 25 ans soit,	locaux techniques	
508 000 - (45 075 x 6 % x 25 ans) = 440 387,50 €		
TOTAL SUBVENTIONS		572 858,00 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC		2 290 560,98 €
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA COMMUNE		1 717 702,98 €
Montant de l'Emprunt communal		1 610 000,00 €
Autofinancement communal (≥ 20 % du montant DDR)		107 702,98 €
Annuité Emprunt sur 1 610 000 € à 5,5 % sur 25 ans		120 024,46 €
Remboursement Loyers 6 % x 1 487 475 €		89 248,50 €
Différentiel à la charge de la commune		-30 775,96 €

Projet d'acquisition de l'actuelle gendarmerie avenue du 8 mai : approbation du projet et adoption d'un plan de financement (19 votants 19 pour) C.L. du 16.12.2008

Le conseil municipal ayant approuvé par délibération en date du 11 avril 2008, le projet de construction d'une unité de gendarmerie rue de la Chaume Champierre, l'actuelle gendarmerie, sise avenue du 8 mai, propriété du Conseil Général de la Nièvre, pourrait faire l'objet d'un réemploi par la commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER en vue d'y créer la maison des associations.

A ce titre, M. le Maire fait part du montant du prix de cession proposé par le Conseil Général de la Nièvre, fixé à 250 000 €, frais notariés à la charge de l'acquéreur.

La création d'une Maison des Associations s'inscrivant pleinement dans la programmation des projets que la municipalité entend mener, le conseil municipal est tout à fait favorable à cette acquisition sur la base de 250 000 €, charges en sus, et autorise, à cette fin, M. le Maire à solliciter le soutien financier des partenaires institutionnels pour permettre la réalisation de cette opération, conformément au plan de financement ci-annexé.

Coût de l'opération HT

Prix d'acquisition	250 000 €
Frais Divers et imprévus (10 %)	25 000 €
Total	275 000 €

Subventions sollicitées

Pays Nevers Sud Nivernais au titre du CPER (40 % du montant HT)	110 000 €
Autofinancement communal	165 000 €

Création d'une piste piétonnière entre Marcigny et le Centre Bourg : recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (19 votants 19 pour) C.L. du 15.12.2008

Dans le cadre de l'aménagement d'une piste piétonnière le long de la route départementale 978A entre Marcigny et le Centre-Bourg de SAINT PIERRE LE MOUTIER, un dossier a été instruit par la DDE au titre de la mission ATESAT (Aide Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et l'Aménagement du Territoire). L'estimation s'élève à 186 202.50 € HT. Ce projet a été subventionné à hauteur de 24 222.50 € au titre du produit des amendes de police. Ce projet ayant été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 11 avril 2008, M. le Maire propose :

- d'approuver le principe de recours à un prestataire spécialisé dans le cadre d'un mandat, pour lui confier la conduite de projet.
- de l'autoriser à organiser la consultation conformément au code des marchés publics et à entreprendre les démarches nécessaires au montage de l'opération.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le principe de recours à un prestataire spécialisé dans le cadre d'un mandat pour lui confier la conduite du projet, autorise M. le maire à organiser la consultation conformément au code des marchés publics et à entreprendre les démarches nécessaires au montage de l'opération.

Extension du cimetière : recours à l'emprunt (19 votants 19 pour)

Concernant le financement du projet d'extension du cimetière et de la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt, M. le Maire informe le conseil municipal de la démarche entreprise auprès de trois organismes bancaires pour connaître leur meilleure proposition concernant un emprunt de 231000 € pour une durée de 15 ans sur la base d'un taux fixe.

Après examen des offres par l'assemblée délibérante, le conseil municipal décide, compte tenu du contexte actuel financier et de la baisse des taux annoncée :

- de reporter la date de réalisation de l'emprunt.

Création d'une piste piétonnière entre Marcigny et le Centre Bourg : Recours à l'emprunt (19 votants 19 pour)

Concernant le financement du projet de création d'une piste piétonnière entre Marcigny et le Centre Bourg et de la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt, M. le Maire informe le conseil municipal de la démarche entreprise auprès de trois organismes bancaires pour connaître leur meilleure proposition concernant un emprunt de 190 000 € pour une durée de 15 ans sur la base d'un taux fixe.

Après examen des offres par l'assemblée délibérante, le conseil municipal décide, compte tenu du contexte actuel financier et de la baisse des taux annoncée :

- de reporter la date de réalisation de l'emprunt.

CCNB : Versement d'un fonds de concours – opération voirie 2007 (19 votants 19 pour) C.L. du 10.12.2008

M. le maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais en date du 25 septembre 2008, portant sur la participation financière des communes sous forme de versement d'un fonds de concours au titre de l'opération "Voirie 2007".

Cette délibération fait apparaître une participation de la commune comme suit :

- en section d'investissement "C/20415" pour un montant de : 598.024 €
- en section de fonctionnement "C/65735" pour un montant de : 43 793.69 €

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette participation communale.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement à la C.C.N.B. d'un fonds de concours au titre de l'opération "Voirie 2007" pour les montants définis ci-dessus et s'engage, sur l'exercice 2008, à prévoir les crédits budgétaires correspondants.

CCNB : Fonds de concours – opération maîtrise d'œuvre Paraize (19 votants 19 pour) C.L. du 12.12.2008

M. le Maire présente au conseil municipal la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais en date du 25 septembre 2008, portant sur la participation financière des communes sous forme de versement d'un fonds de concours au titre de l'opération "maîtrise d'œuvre Paraize".

Cette délibération fait apparaître une participation de la commune comme suit :

- en section d'investissement "C/20415" pour un montant de 16 323.79 €

A l'unanimité, l'assemblée délibérante n'étant pas favorable au versement d'un fonds de concours s'agissant de l'opération "maîtrise d'œuvre Paraize", décide que la somme de 16 323.79 € fera l'objet d'un fonds de concours au titre du programme de voirie 2009.

Honoraires assistance-conseil : budget assainissement : décision modificative n° 2008.1 (19 votants 19 pour) C.L. du 09.12.2008

Sur le budget Assainissement, un ajustement de crédits s'avère nécessaire pour permettre la prise en charge des frais d'honoraires de la DDE qui s'élèvent à la somme de 7 971.34 € TTC, dans le cadre de l'assistance - conseil concernant la procédure de délégation de service public d'assainissement collectif.

A ce titre M. le maire propose la décision modificative 2008.1 comme suit :

- D/622 "Rémunération d'intermédiaires et honoraires" : + 9 000.00 €
- D/023 "Virement à la section d'investissement" : - 9 000.00 €
- R/021 "Virement de la section d'exploitation" : - 9 000.00 €
- D/2315 opération 106 "Installations, matériel et outillage techniques" : - 9 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative 2008.1 telle que définie ci-dessus.

Aménagement cantine du bourg : budget commune : décision modificative n° 2008.2 (19 votants 19 pour) C.L. du 09.12.2008

Par délibération en date du 9 juillet 2008, le conseil municipal a décidé d'affecter le montant de la Dotation Cantonale d'Équipement 2008 d'un montant de 8 440.65 € à l'amélioration du service de restauration scolaire. Cette recette n'a pas fait l'objet d'une inscription budgétaire permettant d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses.

A cette fin, M. le maire propose la décision modificative n° 2008.2 comme suit :

- R/1323 opération 160 "Subvention du Département" : + 8 000.00 €
- D/2158 opération 160 "Autres installations, matériel et outillages techniques" : + 8 000.00 €
- D/21318 opération 172 "Construction autres bâtiments publics" : + 6 000.00 €
- D/2183 opération 153 "Matériel de bureau et matériel informatique" : - 6 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative n° 2008.2 telle que définie ci-dessus.

Mobilier cantine du bourg : virement de crédits n° 2008.1 (19 votants 19 pour) C.L. du 15.12.2008

Dans le cadre du renouvellement du mobilier de la cantine du bourg, il est nécessaire de prévoir le Virement de Crédits n° 2008.1 comme suit :

- D/C/2088 "Autres immobilisations corporelles" opération 153 : - 5 000.00 €
- D/C/2183 "Matériel de bureau" opération 153 : + 5 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide le virement de crédits n° 2008.1 tel que défini ci-dessus.

CCNB : Fonds de concours – Travaux de voirie : décision modificative n° 2008.3 (19 votants 19 pour) C.L. du 09.12.2008

Dans le cadre du versement des fonds de concours pour 2008 à la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, il y a lieu de prévoir les ajustements budgétaires suivants :

- D/65735 "Subventions de fonctionnement versées aux Groupements de collectivités" : - 16 000.00 €
- D/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et organismes" : - 4 000.00 €
- D/20415 "Subvention d'équipement versées aux groupements de collectivités" : 20 000.00 €
- D/023 "Virement à la section d'investissement" : 14 430.00 €
- R/021 "Virement à la section de fonctionnement" : 14 430.00 €
- D/61523 "Voies et Réseaux" : 5 570.00 €
- D/2151 opération 156 "Réseaux de voiries" : - 5 570.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative n°2008.3 telle que définie ci-dessus.

Régime des provisions : augmentation du risque d'impayés (19 votants 19 pour) C.L. du 09.12.2008

Concernant le recouvrement des loyers communaux, par délibération du 31 mars 2006, l'assemblée délibérante avait estimée le risque d'impayés à 3 % du montant total des loyers perçus au titre d'un exercice.

Après examen de l'état des restes à recouvrer établi par le comptable public à la date du 21 octobre 2008, on constate que ce risque a augmenté.

A ce titre, M. le Maire propose d'évaluer le montant des provisions à 5 % du montant total des loyers annuels à recouvrer.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'inscrire, au compte 6815, une provision estimée à 5 % du montant annuel total des loyers à recouvrer à compter de 2008 et spécifie que le montant de cette provision sera ajusté annuellement et que la provision donnera lieu à reprise quand celle-ci sera devenue sans objet.

Régime des provisions – budget commune : décision modificative N° 2008.4 (19 votants 19 pour) C.L. du 09.12.2008

Dans le cadre du régime des provisions, pour couvrir notamment le risque d'impayés de loyer, il y a lieu de prévoir les ajustements budgétaires suivants :

- D/6815 "Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement" : 5 000.00 €
- D/6531 "Indemnités" : - 5 000.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative n° 2008.4 telle que définie ci-dessus.

Liaison piétonne de Marcigny au Centre-Bourg : décision modificative n° 2008.5 (19 votants 19 pour) C.L. du 10.12.2008

Dans le cadre du projet de création d'une liaison piétonne de Marcigny au Centre bourg, les crédits budgétaires avaient été ouverts pour une première tranche. Or, cette opération devant être menée dans sa totalité, il y a lieu d'ouvrir les crédits supplémentaires pour la deuxième tranche comme suit :

- D/2315 opération 180 "Installations, matériel et outillage techniques" : + 144 483.00 €
- R/1641 opération 180 "Emprunts en euros" : + 144 483.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative n° 2008.5 telle que définie ci-dessus.

Budget assainissement : modification du régime des provisions (19 votants 19 pour) C.L. du 10.12.2008

Par délibération en date du 31 mars 2006, le conseil municipal avait décidé de prévoir, sur le budget assainissement, une provision de 17 250 € compte tenu du risque encouru par la commune dans un contentieux juridique.

L'instance judiciaire compétente ayant rendu sa décision, dans laquelle la commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER n'a pas à verser de quelconques dommages ou intérêts, la provision peut donner lieu à reprise.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de procéder, sur l'exercice 2008, à une reprise sur provisions pour risques au compte 7815 pour la somme de 17 250 €.

Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité (19 votants 19 pour) C.L. du 12.12.2008

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Martine BARRIO ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

SYCTOM : Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (19 votants 19 pour) C.L. du 15.12.2008

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que le comité syndical du SYCTOM, dans sa séance du 23 septembre 2008, s'est vu présenter le rapport annuel 2007 du service public d'élimination des déchets. Chaque commune membre de ce syndicat doit également statuer sur ce document.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport, en prend acte.

GIP E-Bourgogne : désignation de représentants communaux (19 votants 19 pour) C.L. du 15.12.2008

Créer pour moderniser les services administratifs au meilleur coût, par la mutualisation des investissements, la plate-forme e-bourgogne représente un tremplin idéal à la dématérialisation des actes et au développement de l'administration électronique (marchés publics, transmission au contrôle de légalité, paie...). La commune adhère à cette plateforme depuis le 21 juin 2004.

M. le maire propose au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de l'assemblée délibérante du Groupement d'Intérêt Public.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne les représentants suivants :

- M. Michel DETAIN, membre titulaire ;
- Mme Monique VAYSSIER, membre suppléante.

Election d'un quatrième adjoint (19 votants 19 pour) C.L. du 08.12.2008

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122.1, L 2122.2, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du quatrième adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- M. BLAISE Jean-Yves : 17 voix

M. BLAISE Jean-Yves ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint, et a été immédiatement installé.

M. BLAISE Jean-Yves a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Observations et réclamations : néant

Suivent les signatures au procès-verbal.

Commission municipale « Administration Générale » : Modification de la composition (19 votants 19 pour) C.L. du 15.12.2008

Le 16 mars 2008, lors de la formation des commissions municipales, la vice-présidence a été confiée aux adjoints au maire ; suite à l'élection d'un nouvel adjoint, M. le maire propose de modifier la commission municipale "Administration générale" comme suit :

Président de droit :

CLOSTRE François, Maire

Vice-président :

1. BLAISE Jean-Yves

Membres :

2. AUFEVRE Adrien
3. BOUTONNET Christian
4. BEBEN Bertrand
5. COLODIEGE Chantal
6. LIVROZET Martine
7. PERRAUDIN Alice
8. VAYSSIER Monique

A l'unanimité, le conseil municipal valide la nouvelle composition de la commission "Administration Générale".

Commission municipale « Développement économique, emploi, intercommunalité » : modification de la composition (19 votants 19 pour) C.L. du 15.12.2008

Le 16 mars 2008, lors de la formation des commissions municipales, la vice-présidence a été confiée aux adjoints au maire : suite à l'élection d'un nouvel adjoint, M. le maire propose de modifier la commission municipale "Développement économique, emploi, intercommunalité" comme suit :

Président de droit :

CLOSTRE François, maire

Vice-Président :

1. BLAISE Jean-Yves

Membres

2. BEGUIGNOT Claude

3. BILLARD Pierre

4. BOUTONNET Christian

5. DRU Béatrice

6. PERRAUDIN Alice

7. THEVENET Jacques

8. VAYSSIER Monique

A l'unanimité, le conseil municipal valide la nouvelle composition de la commission "Développement économique, emploi, intercommunalité"

Questions diverses :

M. François CLOSTRE informe le conseil municipal que la commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER recevra une station d'enregistrement des données personnelles en vue de l'élaboration des passeports biométriques. Le département de la Nièvre accueillera entre 8 et 13 stations. Concernant la circulation en ville, un nouveau plan de circulation sera mis en œuvre fin décembre 2008 rue du Champ de Foire, laquelle deviendra en sens unique avec la mise en place d'un stationnement réglementé de manière à fluidifier le trafic à hauteur du groupe scolaire du Bel Air.

Mme Martine MONNERY souhaiterait qu'un STOP ou un Cédez le Passage soit instauré rue des Allières.

Mme Claude BEGUIGNOT s'interroge sur le devenir de l'ancienne charcuterie rue de Paris. Le nouveau propriétaire aménage cet immeuble en logements. S'agissant de l'avenue Raymond Coutin, il faudrait peut-être envisager la plantation d'arbustes pour égayer ce quartier.

M. Christian BOUTONNET aborde la question de la réhabilitation du bassin « Square du Commandant Raymond Cauvin ».

M. Pierre BILLARD informe l'assemblée qu'une association des commerçants s'est créée avec pour présidente Mme Thérèse BOUILLY. Par l'intermédiaire de la CCI, des prêts bonifiés pourraient être accordés aux commerçants pour refaire leur vitrine, si la commune est partenaire de cette opération.

M. Jacques THEVENET est surpris de ne pas avoir été invité à participer à la visite des bâtiments communaux un samedi matin ainsi qu'à une réunion du CCAS.

M. Bernard SAULUT tient à s'excuser de ne pas pouvoir participer à la cérémonie de la Sainte Barbe qui sera célébrée le 13.12.2008.

M. BLAISE Jean-Yves remercie l'ensemble des conseillers municipaux de l'avoir élu adjoint. En tant que vice-président du SICC, il fait un point sur l'état d'avancement des travaux d'extension de l'école maternelle du Bel Air.

Mme Martine MONNERY aborde la question de la vidange de l'étang du Panama. Une autorisation doit être délivrée par la DDAF et le SDIS. Ces organismes seront sollicités. Par ailleurs, l'harmonisation des plaques de rue serait souhaitable.

M. Didier MENEZ rappelle que M. BOUTONNET avait soulevé la question du nombre insuffisant de médecins sur la commune. Aucune correspondance n'a à ce jour été transmise à l'ordre des médecins.

M. Michel DETAIN représentant la collectivité lors de plusieurs réunions souhaiterait en rendre compte à l'assemblée. L'association du « Cycloclub Saint Pierrois » ayant décidé d'organiser des échanges avec la ville jumelée de RENGSDORF, celle-ci souhaiterait obtenir une subvention communale. Courant février, elle pourra adresser son dossier de demande de subvention pour examen par la commission des finances. Concernant l'USSP Football, la commission régionale des terrains et équipements de la Ligue de Bourgogne de Football a rappelé l'obligation d'installer un banc de touche pour les officiels. Une signalétique identifiant « Stade de football » ou « Complexe sportif » s'avère nécessaire. Lors de sa participation à une réunion de la pétanque à la salle des fêtes avenue du 8 mai, il a constaté que le thermostat d'ambiance accessible à tout public était en permanence manipulé. Il faudrait revoir ce point technique.

Mme Alice PERRAUDIN signale que le revêtement du parking de la Gare est en très mauvais état.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt-deux heures cinq minutes.